

Règlement Interne - parents



Elmer Noord

Latifa Bouhoute

317, Rue du Progrès
1030 Schaerbeek
02/274.20.20
noord@elmer.be

Elmer West

Bouchra Chfira

42, Rue F. Brunfaut
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02/433.31.41
west@elmer.be

Elmer Zuid

Gerd Lannoo

77, Boulevard de la Révision
1070 Anderlecht
02/528.06.00
zuid@elmer.be

Elmer in de Stad

Narimane Sidali

15, Rue Terre Neuve
1000 Bruxelles
02/274.01.40
stad@elmer.be

Conseil d'organisation

Vzw Elmer
317, rue du Progrès
1030 Schaerbeek
N° d'entreprise: 0474.896.558
info@elmer.be
www.elmer.be

Centre d'inclusion

Betty Commeyne

Sonja Cassiman

inclusie@elmer.be

Personne intermédiaire:

Anne Lambrechts,
Coordinatrice
02/274.20.21
anne.lambrechts@elmer.be

Subventionneur gouvernemental

Kind & Gezin
27, Avenue de la Porte de Hal
1060 Bruxelles
078 150 100
www.kindengezin.be/contact-en-help/

Parents et enfants

Elmer s'adresse aux enfants (de 3 mois à 3 ans) des parents qui habitent dans La Région Bruxelloise. La priorité va aux parents qui suivent une formation, viennent de trouver du travail ou ont besoin d'un accueil d'urgence pour des raisons sociales ou médicales. En outre, nous nous fixons aux parents du quartier qui travaillent et utilisent le néerlandais comme langue éducative.

Elmer s'adresse également aux enfants qui ont besoin des soins spécifiques et prête une attention particulière pour des questions de crise.

Les jeunes bambins sont le bienvenue chez Elmer jusqu'à l'âge de 3 ans et demi.

Elmer est une garderie néerlandophone et prépare les enfants à une école primaire néerlandophone. Il est donc important de faire un choix délibéré. Pendant l'inscription le lien familial avec le néerlandais est recherché : un des parents parle le néerlandais (limité), un parent suit une formation dans le trajet de formation néerlandophone, l'enfant même est inscrit dans l'enseignement néerlandophone, les enfants plus âgés de la famille vont dans une école néerlandophone).

Le système d'enregistrement

Elmer offre un accueil occasionnel, de courte durée, irrégulier, à mi-temps, à plein temps ou en cas d'urgence, chaque fois selon la raison d'accueil.

Les parents peuvent faire leur demande par www.kinderopvanginbrussel.be (à partir du 1/2/2015). Également, ils peuvent se présenter pendant les heures de la permanence le mardi entre 9h et 12h et faire enregistrer leur demande.

La responsable examine la demande au plus tôt 7 mois avant le premier jour d'accueil. Elmer suit les règles de priorités légitimes dans l'attribution des places (www.kindengezin.be/kinderopvang/nieuw-decreet/subsidies/) et les règles de priorités internes (voir ci-dessus).

Si la famille fait partie du groupe-cible décrit au-dessus et la responsable est dans la mesure de faire une offre d'accueil, les parents sont invités à une inscription.

Le responsable et les parents se mettent d'accord sur un plan d'accueil. Celui-ci est noté dans le contrat signé par les parents et par le responsable d'Elmer.

Ce plan doit être respecté. On peut faire une demande d'accueil supplémentaire, si nécessaire. Si la capacité le permet, nous y pouvons répondre.

Les jours et heures d'ouverture et fermeture annuel

Elmer est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Chaque année la crèche est fermée pendant une semaine à l'époque de Noël, et pendant plusieurs semaines dans les vacances d'été. D'ailleurs il y a quelques jours de fermetures dû à des formations internes et des jours de pont.

Les dates précises des fermetures sont communiquées aux parents au début de l'année civile.

En cas d'urgence

En cas d'urgence vous pouvez toujours prendre contact avec les responsables. Si c'est pendant les heures d'ouvertures contactez les numéros mentionnés à la première page.

Veuillez nous faire savoir au plus vite vos changements d'adresse ou numéros de téléphones auprès de la responsable.

La nourriture

Pour continuer de faire appel à une grande variété de familles et de notre préoccupation pour l'environnement, il a été décidé de passer à un régime alimentaire principalement végétarien pour les

enfants, complété avec du poisson et des œufs. La nourriture est variée et équilibrée selon les recommandations de Kind & Gezin concernant une alimentation végétarienne pour jeune enfant (voir site web de Kind & Gezin) Où il est possible, on donne des aliments biologiques.

Le matin il y a de la soupe, à midi un repas chaud et dans l'après-midi des fruits frais et des tartines.

La nourriture est préparée sur place selon les règles d'hygiène de l'A.F.S.C.A.

Pour les enfants qui ont une allergie ou suivent un régime (basé sur ordonnance médical) on regarde individuellement qu'est-ce qu'on peut offrir.

Les parents peuvent aussi apporter leur propre repas. En outre, ils collent sur chaque repas une étiquette avec le nom de l'enfant et la date de la préparation. Les parents sont responsables de la sécurité du repas amené (fraicheur, façon de préparation). Elmer est responsable à partir du moment de la réception du repas (réfrigérer, réchauffer). Des accords concrets seront faits par écrit.

Suggestions, remarques ou une plainte?

Elmer organise pour les parents des entretiens de satisfactions quand l'enfant est 2 mois dans le groupe de vie. À ce moment-là on peut faire des remarques ou suggestions. De plus, chaque deux ans il y a une enquête de satisfactions pour les parents. Ceci peut aussi aider à communiquer des suggestions concernant le service de l'accueil.

Dans le cas où l'accomplissement de la garde des enfants ne répond pas à vos attentes, vous pouvez toujours vous adresser à une des responsables ou puéricultrices. Ils sont prêts à vous écouter et à chercher des solutions.

Vous pouvez aussi formuler une plainte ou une suggestion par écrit.

Dans le cadre de notre management de qualité, nous examinons des remarques éventuelles sérieusement, formulons une réponse et prendrions des actions.

Si on n'arrive pas à résoudre un problème, on peut aussi porter plainte auprès de Kind & Gezin.

Tél. 02/533.14.14; E-mail klachtendienst@kindengezin.be.

3

Assurances

L'Asbl Elmer s'est assurée en ce qui concerne la responsabilité civile et des accidents corporels pour enfants (Ethias, n° police 45.079.503) et pour les activités avec les parents (Ethias, n° police 45.064.557). Nous sommes aussi assurés en ce qui concerne la responsabilité civile générale (Ethias, n° police 45.107.615).

La vie privée

Elmer respecte la vie privée des familles selon la loi du 8 décembre 1992. Les données personnelles des enfants et des parents sont seulement utilisées dans le cadre de l'accueil et peuvent être consultées et corrigées par le concerné à chaque moment.

Elles sont détruites quand ils ne sont plus nécessaires pour l'accomplissement des réglementations applicables.

L'Asbl Elmer entreprend de garantir la sécurité et le caractère confidentiel des données personnels.

Elmer a de chaque enfant une fiche de renseignement et tient un registre de présence.

Le fonctionnement d'Elmer

Avec les enfants ...

Chez Elmer, il est important que les enfants se sentent à l'aise dans l'accueil. C'est tellement nécessaire pour pouvoir apprendre des choses nouvelles et pour découvrir le monde.

Dès le début, nous insistons sur l'adaptation de l'enfant. Alors nous demandons aux parents de venir, si possible, avec leur enfant se familiariser avant le premier jour d'accueil. Nous voulons apprendre les habitudes des enfants afin de pouvoir accueillir le mieux possible.

Dans l'intérêt de l'enfant, on peut demander de venir supplémentaire quand l'enfant a des difficultés à s'adapter.

Pour stimuler le sentiment de sécurité des enfants, nous travaillons dans une structure fixe tous les jours, avec certains rituels qui se répètent pendant la journée. Dans cette structure, les enfants peuvent plus souvent suivre leur propre rythme. Nous tâchons aussi de maintenir une approche uniforme par toutes les puéricultrices. Une partie de cette approche est de travailler avec des personnes de référence.

Quand un enfant se sent en sécurité, il est ouvert à apprendre des choses nouvelles. Elmer veut stimuler le développement des enfants par moyen des nouvelles expériences.

Nous organisons régulièrement des projets thématiques. Les activités au sein de ces projets se situent au niveau des domaines en expansion qui sont en fort développement chez les jeunes enfants: moi et l'autre, corps et mouvement, communication et expression et exploration du monde. Nous essayons toujours de présenter un grand choix de matériel et d'activités amusants et captivants.

De cette façon, les enfants sont encouragés d'agrandir leur petit monde d'expériences. Ainsi se facilite l'entrée à l'école maternelle. L'apprentissage du Néerlandais est soutenu par des histoires et des chansons. Il y a aussi de l'attention pour une approche positive de la propre langue de l'enfant.

Le système d'observation garantie l'offre à la mesure de chaque enfant.

Avec les parents ...

La communication avec les parents est d'une importance capitale pour Elmer.

Les parents sont les premiers et les plus importants éducateurs de leurs enfants. Une collaboration entre Elmer et les parents est nécessaire pour pouvoir donner à chaque enfant les meilleurs soins. C'est pourquoi nous demandons de l'attention aux contacts quand vous conduisez ou vous venez rechercher votre enfant. Ce sont les moments où on peut échanger les informations de l'enfant autant que possible.

De plus des activités en groupe sont organisées régulièrement. De cette façon les parents apprennent à connaître le fonctionnement et les puéricultrices d'Elmer. Il y a aussi la possibilité de rencontrer d'autres parents et de partager les plaisirs et les soucis vis-à-vis l'éducation.

4

L'implication et la participation des parents sont considérées importantes dans le fonctionnement d'Elmer.

Elmer soutient l'allaitement maternel. Les mamans peuvent obtenir un endroit calme pour allaiter. Nous faisons des accords concernant les moments d'allaitement et d'avertissement de la maman en cas de faim.

Les parents ont accès à l'accueil à chaque moment de la journée.

Avec le quartier ...

Nous sommes toujours à la recherche d'une collaboration avec des partenaires du quartier, afin de rendre l'accueil des enfants encore plus provocant et fascinant.

Avec les collaborateurs ...

Dans chaque groupe, les enfants sont accompagnés par une équipe de puéricultrices qualifiées et de puéricultrices en formation. De ce fait il y a de temps en temps la possibilité de changement dans le groupe.

Arrangements pratiques

Quels documents sont nécessaires?

- Attestation de tarif de revenu (mijn.kindengezin.be)
- Éventuellement : preuve de formation ou de travail

Combien payez-vous ?

Le prix d'accueil par jour dépend de votre revenu et de la composition du ménage et est calculé par le site mijn.kindengezin.be. Il est fixé à l'inscription et indexé chaque année.

En cas de changement dans la composition du ménage (naissance, ...) le tarif peut être calculé de nouveau par mijn.kindengezin.be. Le nouveau tarif est déposé auprès du responsable d'Elmer.

Le tarif de revenu concerne toute une journée. Si l'enfant est présent 5h ou moins dans l'accueil, 60% du tarif de la journée est comptée, au moins du taux minimal applicable. Pour les bambins qui sont présent 3h ou moins dans l'accueil, 40% du tarif de la journée est comptée, au moins du taux minimal applicable.

Quand il y a une baisse considérable du revenu, pour un enfant en famille d'accueil ou si on reçoit un revenu d'intégration, un tarif individuel diminué peut être demandé. Par mijn.kindengezin.be on fait la demande. La nouvelle attestation est donnée auprès du responsable.

Dans des cas exceptionnels, on peut se mettre d'accord avec le responsable sur un tarif social (la moitié du tarif ou le tarif minimal). Ceci est envoyé à Kind & Gezin et est valable pour une année.

Les parents demeurent le plan d'accueil.

Une absence planifiée de longue durée – à partir d'un mois – (p.ex. vacances familiales) doit être communiqué au plus tard 1 mois à l'avance par formulaire inclus au responsable. Sinon, ceci sera considérée comme non-justifié et la moitié du tarif de revenu sera demandée par journée d'absence non-avertie.

Les jours de répit (des absences justifiées) sont illimités.

Le plan d'accueil peut toujours être modifié mutuellement, en accord avec le responsable.

En cas de non-respect du plan d'accueil le responsable peut le modifier unilatéral.

Si l'enfant est cherché en retard, c.-à-d. après 18h00, € 2,50 par quart d'heure est compté.

Si l'enfant utilise des couches d'Elmer, nous demandons € 0,40 par pièce.

Les 3 premiers jours pour que l'enfant s'habitue ne sont pas payables.

Mensuellement on paye en liquide ou par virement. Paiement par domiciliation est également possible.

Quoi apporter ?

- Langes
- Poudre de lait et biberons pour le bébé non-préparé
- Pour les mamans qui allaitent : au moment d'accueil la responsable et le parent se met d'accord sur toutes les questions pratiques concernant du lait maternel tiré
- Pantoufles anti-glissement
- 2 tuttes qui peuvent rester à la crèche
- Vêtements de réserve (avec nom): chaussettes, sous-vêtements, habits,...
- Slips de réserve quand l'enfant apprend à aller sur le pot
- Une photo de famille

Pas amener?

- Des jouets, des bijoux ou autres matériaux. Ceci peut être dangereux pour votre enfant ou pour les autres enfants.
- De la friandise, des boissons, des biscuits.

Apporter et rechercher l'enfant

Les chaussures, le manteau et éventuellement des bijoux de l'enfant sont ôtés et posés dans le casier dans le couloir. Les pantoufles sont mises.

L'enfant porte un lange propre.

L'enfant est apporté à l'espace vie.

Les parents donnent aux puéricultrices l'information nécessaire de l'enfant.

Quand le parent part, c'est fait d'une façon explicite et brève.

Le parent vient chercher à l'heure l'enfant dans l'espace vie. C.-à-d. à l'heure convenue ou avant 18h00.

Le chemin vers et à partir de l'accueil est sous la responsabilité des parents.

Si le parent ne vient pas chercher l'enfant lui-même, il faut une communication par écrite.

Médicaments / maladies / allergie

Quand votre enfant est **malade** (c.-à-d. fièvre à partir de **38°**, de la diarrhée forte pendant trois fois suivantes, ou une maladie contagieuse), il est mieux de le garder à la maison, pour son propre intérêt et celui des autres enfants. Votre enfant peut revenir à la crèche avec un certificat médical quand il est guéri.

Quand un enfant fait de la **fièvre** à Elmer, les parents sont prévenus pour convenir des mesures à prendre concernant rechercher l'enfant, ... En consultant avec les parents, on administrera une fois du Perdolansiroop afin d'améliorer le confort de l'enfant.

Les médicaments seront administrés à la maison avant et après les heures d'accueil. Si votre enfant doit recevoir des médicaments pendant les heures d'accueil, nous vous demandons un certificat médical (disponible) sur lequel est noté le nom du médicament ainsi que la dose à donner.

Quand votre enfant tombe gravement malade, nous contactons les parents. Si nous ne pouvons pas les atteindre, nous consultons le **médecin de famille** de l'enfant. Cette consultation est payée par les parents. En cas d'urgence de survie nous prévenons les secours immédiatement (112). Les parents sont prévenus aussi vite que possible.

Veillez aussi informer les puéricultrices d'Elmer quand votre enfant a des **poux**. Vu le danger de contagion, nous demandons de garder les enfants à la maison jusqu' ils sont traités et tous les poux vivants sont partis.

Et encore ...

- Pour les bébés il peut être intéressant de communiquer via un **cahier de bord**. À chaque moment le parent peut le proposer aux puéricultrices.
- Chez Elmer on prend souvent des **photos** ou nous filmons les enfants. Ceci peut être utilisé pour des buts pédagogiques, autant pour Elmer (projets, publications internes, journées de formations ou des tâches de stage) que pour les centres de formations avec qui on collabore. Si le parent ne l'approuve pas, veuillez le communiquer au responsable.
- Nous faisons parfois des **excursions** avec les enfants. Nous surveillons la sécurité des enfants pendant ces excursions. Les parents sont toujours bienvenus à nous joindre.
- Régulièrement, Elmer tient des **réunions d'équipe** dans lesquelles on discute de votre enfant. Cette approche est faite afin de mieux correspondre aux besoins de votre enfant.
- Toutes les observations de votre enfant se retrouvent dans **le carnet de référence**; vous pouvez le voir en consultation avec la puéricultrice référente.
- Elmer n'est pas responsable d'éventuel **vol** dans les locaux. Veuillez surveiller vos affaires personnelles.

Quand le règlement interne subi des changements, ceci est annoncé aux parents par écrit.